



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme et habitat
Unité aménagement

Affaire suivie par : Géraud Broyer
Tél. : 02 56 63 73 82
Courriel : geraud.broyer@morbihan.gouv.fr

**Direction
des terri**

Arrivée 155348	
Modification droit commun n°8 du PLU	
Reçu : 11/03/2024	
Rép : 10/04/2024	
ST/AMGT	

Vannes, le **07 MARS 2024**

Le préfet

à

Monsieur le maire
Hôtel de ville – place Général de Gaulle
C.S 70050
56450 Theix-Noyal

Objet : modification de droit commun n°8 du PLU de Theix-Noyal

Conformément aux dispositions des articles L.153-36 à 38 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n°8 du plan local d'urbanisme (PLU) de Theix-Noyal, prescrit par arrêté du 17 janvier dernier et reçu par mes services le 29 janvier 2024.

Ce projet porte sur :

- la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) N°4, rue des sports définissant un nouveau sous zonage 1 AUc traduit par des réajustements des règlements écrit et graphique ainsi que la restitution d'une zone humide (Nzh).

L'analyse de ce dossier appelle de ma part la remarque suivante :

- La zone humide repérée (Nzh) dans le périmètre de l'OAP N°4, bien enregistrée dans la base de donnée du SAGE, doit également figurer à l'inventaire graphique des zones humides annexé au PLU. Il convient de rajuster ce point.

J'émet un avis favorable au projet.

Cet avis doit être versé à l'enquête publique.

Le préfet,

Pascal BOLOT